

Commission d'assurance-chômage
 Commission de contrôle de l'énergie atomique
 Conseil économique du Canada
 Conseil national de recherches
 Conseil de recherches médicales
 Conseil des Sciences du Canada
 Directeur de l'établissement de soldats
 Directeur des terres destinées aux anciens combattants
 Musées nationaux du Canada
 Office du développement et des prêts aux municipalités
 Office des prix des produits de la pêche
 Office de stabilisation des prix agricoles.

Corporations de mandataire. Une corporation de mandataire est définie comme étant une corporation de la Couronne qui est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et responsable de la conduite d'opérations de commerce ou de services sur une base quasi commerciale, ou de la conduite d'activités en matière d'acquisition, de construction ou de disposition, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. Les corporations de mandataire suivantes sont énumérées à l'Annexe C de la Loi sur l'administration financière:

Arsenaux canadiens Limitée (Les)
Canadian National (West Indies) Steamships Limited
 Commission canadienne du lait
 Commission de la capitale nationale
 Commission des champs de bataille nationaux
 Commission d'énergie du Nord canadien
 Compagnie des jeunes Canadiens
 Conseil des ports nationaux
 Construction de défense (1951) Limitée
 Corporation commerciale canadienne
 Corporation de disposition des biens de la Couronne
 Énergie Atomique du Canada, Limitée
 Monnaie royale canadienne
 Office canadien du poisson salé
 Office canadien des provendes
 Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée
 Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
 Uranium Canada Limitée.

Corporations de propriétaire. Une corporation de propriétaire est définie comme étant une corporation de la Couronne qui est responsable de la conduite d'opérations de prêt ou de finance ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles portant la production ou le commerce de marchandises et la fourniture de services au public, et elle est ordinairement tenue d'effectuer ses opérations sans crédits budgétaires. Les corporations de propriétaire suivantes sont énumérées à l'Annexe D de la Loi:

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent
 Administrations de pilotage
 Administration de pilotage de l'Atlantique
 Administration de pilotage des Grands Lacs
 Administration de pilotage des Laurentides
 Administration de pilotage du Pacifique
 Air Canada
 Chemins de fer Nationaux, selon la définition qu'en donne la Loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien (SRC 1952, chap. 39)
 Eldorado Aviation Limitée
 Eldorado Nucléaire Limitée
Seaway International Bridge Corporation Limited (autrefois *Cornwall International Bridge Company Limited*)
 Société d'assurance-dépôts du Canada
 Société centrale d'hypothèques et de logement
 Société de commercialisation du poisson d'eau douce
 Société du crédit agricole
 Société de développement du Cap-Breton
 Société pour l'expansion des exportations
 Société Radio-Canada
 Société des transports du Nord Limitée (La)
 Téléglobe Canada.